

# L'effet européen

Autor(en): **Steinauer, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **82 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386370>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'effet européen

Entre la Suisse et la Communauté européenne, ou les grands pays environnants si l'on préfère, les questions soulevées par le droit de la société anonyme révèlent quatre divergences profondes. Le droit suisse ne reconnaît pas vraiment l'entreprise dans toutes ses composantes (actionnaires, management, salariés), il ne s'occupe que des rapports des actionnaires entre eux. Il ne reconnaît à ceux-ci, au demeurant, que des moyens de contrôle et un droit à l'information restreints. Il protège mal, ou pas du tout, ceux d'entre eux qui se trouvent en position minoritaire dans la société. Enfin, il n'établit aucun mécanisme public de surveillance du marché des actions. Sur deux points au moins, la transparence et la protection des minorités, la laborieuse révision du droit suisse était censée, sinon rapprocher nos règles des modèles voisins, du moins atténuer leur exotisme.

Pures coïncidences chronologiques? Les premiers travaux d'experts pour cette révision ont été lancés, au début des années 1970, alors que Berne s'apprêtait à ouvrir des pourparlers avec une Communauté européenne de six Etats. On ne visait que le libre-échange industriel, sur une base bilatérale. On ne se faisait pas trop de mouron sur les développements, ou les enchaînements, possibles. Et voici que les travaux parlementaires, presque vingt ans après, approchent de leur terme alors qu'un immense point d'interrogation frappe l'avenir de nos rapports avec une Communauté deux fois plus nombreuse, infiniment plus ambitieuse et désireuse de régler d'un seul geste, avec l'ensemble des pays de l'AELE dont la Suisse fait partie, l'établissement d'un Espace économique européen.

Milieux d'affaires et partis de droite, chez nous, se sont arrangés durant tout ce temps-là pour délayer, délayer, décolorer une réforme dérangeante pour leurs habitudes, pour leurs intérêts. Les dirigeants de nos firmes aiment administrer en rond, à l'abri des regards et loin de tout contrôle extérieur. Ça a eu payé, comme disent les Vaudois. Il n'est pas sûr que ça paie encore longtemps, ni toujours aussi bien. Que sous prétexte de protection contre les OPA, par exemple, on puisse tranquillement poursuivre le bétonnage du régime oligarchique dans lequel, de fait, vivent nos entreprises - alors que nos voisins et principaux partenaires de la Communauté élaborent au contraire un type de SA de droit européen (*Societas europaea*) incluant des normes de participation.

Quant aux organisations et partis de gauche, on n'oserait pas jurer que les problèmes du droit de la SA aient mobilisé toute leur attention, toute leur énergie. Cela mérite qu'on s'interroge.

D'autres chats à fouetter ? Certes, encore que tout syndicaliste est parfaitement conscient, par exemple, du fait qu'une OPA peut rendre fort précaire la situation des travailleurs ; et qu'il vaut mieux, par conséquent, disposer de règles précises et publiques en cette matière.

Peu de spécialistes à engager ? Ils ne sont assurément pas légion, les économistes, et moins encore les avocats d'affaires, réputés ou garantis de gauche. Une demi-douzaine de noms pour la Suisse romande, à peine plus outre-Sarine. Et tous écrasés de mandats, de travail. "Je suis le dossier de la SA depuis treize ans comme secrétaire de l'USS, et j'avoue que par moments je me trouve un peu seul." Beat Kappeler *dixit*.

C'est peut-être qu'à toutes les bonnes raisons ci-dessus viennent s'en ajouter d'autres, moins relevées. Risquons-en deux, liées sous l'étiquette de paresse intellectuelle, que nous n'assénonons pas comme des critiques, mais que nous assumons comme des autocritiques. D'abord, une inculture économique, assez générale à gauche, trop volontiers camouflée sous les élans du cœur : quand on milite pour la justice, que diable, on ne va pas s'épuiser à percer les petits et grands secrets de la technique financière, c'est inutile et ça distrait. Ensuite, un infantilisme persistant dans le rapport aux affaires d'argent. Le capitalisme est sale, chercher à le comprendre, voire à jouer dans ses registres, c'est déjà risquer de perdre son âme. Alors on se contente de le regarder, avec des commentaires sarcastiques, exactement comme *Dallas* ou *Dynasty* : cela se passe ailleurs, dans un monde irréel, n'est-ce-pas ?

Peut-être ne serait-il pas mauvais que les vastes perspectives européennes, se présentant devant nous avec une netteté soudaine, nous forcent à regarder de plus près celles de nos propres affaires que nous regardions comme un lointain spectacle.

*Jean Steinauer*